

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/397

Objet : Actualisation du tableau des emplois

Séance du mercredi 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 11 décembre 2025, se sont réunis au nombre de 22, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 22

Excusés

représentés : 10

Absents : 3

* Arrivé à 18h38 au cours de la présentation du point n°2 et a quitté la séance à 20h55 après le vote du point n°19

**A quitté la séance à 20h16 avant le vote du point n°6 en confiant son pouvoir à J-P. Monteiro Teixeira

*** Représentée par N. Siana jusqu'à son arrivée à 20h52 au cours de la présentation des points n°18 et 19

****A quitté la séance à 21h16 en confiant son pouvoir à G. Melin au cours de la présentation du point n°27

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Souad Medani****, Fabrice Deraedt, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec**, Nouredine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges*** Omar Abbazi*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, José Peres, Christine Tisserand, Claude Stillen, Laurent Stillen, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Annabelle Mallet, Véronique Gauthier à Fabrice Deraedt, Serge Mercieca à Josiane Berrebi, Claudine Cordes à Siegfried Van Waerbeke, Dounia Lebik à Omar Abbazi, Nejla Toptas à Denise Poezevara, Jérémy Kawouk à Sémira Le Querec jusqu'à 20h16 puis à Valérie Marion pour le reste de la séance, Pierrick Brousseau à Aurélie Monfils, Yvrose Jameau à Marcus M'Boudou, Christian Amar Henni à José Peres

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
17 décembre 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/397

Objet : Actualisation du tableau des emplois

Ressources Humaines

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la délibération n°2025/352 du Conseil municipal du 19 novembre 2025 relative à la mise à jour du tableau des emplois,

CONSIDERANT que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune,

CONSIDERANT que la gestion des emplois communaux nécessite une adaptation régulière du tableau des effectifs, notamment en fonction des besoins de la collectivité au regard de ses objectifs en matière de gestion des emplois et des compétences ainsi que des mouvements de personnel,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier les emplois permanents du personnel communal,

APRES DELIBERATION

DECIDE de modifier les grade ou cadres d'emplois et/ou le temps de travail :

- Passage du grade d'adjoint territorial d'animation à temps complet à un grade de rédacteur territorial à temps complet (chargé de GUSP)
- Passage du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à un grade d'agent de maitrise territorial à temps complet (régie SIR serrurerie)
- Passage du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à un grade d'agent de maitrise territorial à temps complet (garage)
- Passage du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à un grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (ATSEM)
- Passage du grade d'attaché à temps complet à un grade d'attaché principal à temps complet (DSI)

2025/

DECIDE la création :

- d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants, à temps complet, sur le grade d'éducateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle.
- d'un poste de Responsable des Actions Educatives, à temps complet, sur le grade d'animateur

DECIDE d'ouvrir le poste de rédacteur de la gazette (rédacteur à temps complet) au recrutement de contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, pour un contrat d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite de 6 ans maximum, en raison de la nature spécifique des fonctions.

PRECISE que les emplois vacants seront pourvus par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours et suivants.

ADOpte PAR 27 VOIX POUR
ET 3 ABSTENTIONS
(C. Tisserand, C. Stillen, L. Stillen)

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 19 DEC. 2025

Publié le : 19 DEC. 2025

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux
mois à compter de sa
publication et de sa
notification.

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 19/12/2025 à 10:12